

## DISCOURS OFFICIEL DE DOMINIQUE BOUTILLON,

### PRESIDENTE DE LA FNPHP

## 66<sup>ème</sup> CONGRES - VENDREDI 18 JUIN 2010 - MONTPELLIER

(SEUL LE PRONONCE FAIT FOI)

Monsieur Nicolas PERRIN, Chef du Bureau des fruits et légumes, de l'horticulture et des productions végétales spécialisées au sein de la Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires, représentant Monsieur Brune LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,

Mes collègues et moi-même vous accueillons avec plaisir à ce qui est le temps fort d'un syndicat comme le nôtre, notre congrès annuel.

Cela va faire bientôt un an que vous avez rejoint les Services du Ministère de Bruno Le Maire, dont nous regrettons qu'il n'ait pu se joindre à nous aujourd'hui ainsi que sa Conseillère Technique.

Vous qui êtes en charge des Productions végétales, avez, depuis un an, rencontré nos collègues d'autres productions et fréquenté également leurs congrès.

Aujourd'hui, c'est un secteur que l'on peut qualifier d'atypique au sein de l'Agriculture qui s'adresse à vous.

En effet, si notre Président de la République s'est fait l'an passé, « épingler » en flagrant délit de « copier coller » de discours qu'il a prononcé devant des assemblées d'agriculteurs, je ne pourrais, veuillez excuser l'immodestie de la comparaison, en faire autant avec les discours de mes collègues d'autres productions, et vous n'entendrez pas de notre part les mêmes revendications que vous avez pu entendre ici ou là.

Je vous propose donc un tour d'horizon de nos particularités et des difficultés qui peuvent y être attachées.

Une des particularités de notre métier est le dispositif du Passeport Phytosanitaire Européen. La réglementation concernant la protection des végétaux que nous cultivons est un enjeu majeur pour nos entreprises. Il y a 2 ans, vos services ont concocté un Plan de Maîtrise Phytosanitaire dont la mise en application aurait entraîné pour les entreprises, des surcoûts et une complexité administrative totalement incompatibles avec l'exercice de notre métier. Avec, à la clé, la menace de la suppression de la possibilité d'autoéditer ses propres passeports phytosanitaires, donc de vendre ses végétaux, si ce plan n'était pas mis en œuvre dans l'entreprise !

Nous avons pu faire valoir alors nos arguments et trouver avec vos services une voie réaliste, celle de la réalisation d'un guide de bonnes pratiques, qui sont d'ailleurs souvent déjà en place dans nos entreprises, un guide élaboré avec notre institut technique Astredhor, et cofinancé par votre ministère. Ce qui prouve que la concertation mène à la raison et à l'efficacité.

Mais voilà que tout récemment, un département fortement producteur, se voit annoncer par ses services régionaux, la mise en place du fameux « Plan de Maîtrise Phytosanitaire ». On peut alors s'alarmer : les végétaux de cette région sont-ils menacés par un quelconque envahisseur, comme le sont les abeilles par le frelon asiatique ? Mais non, les mesures de prophylaxie et de lutte pratiquées depuis des années, notamment par les pépiniéristes, réussissent à contenir les ravageurs et les pathogènes.

Alors, je vous demande, Monsieur le Chef de Bureau, d'informer les services régionaux de la protection des végétaux des décisions prises au national, ces deux niveaux ne semblant pas toujours transmettre les mêmes messages aux producteurs.

Et si les services de protection des végétaux sont très prompts pour nous imposer des plans de lutte contre les ravageurs ou maladies, nous ne pouvons que déplorer l'insuffisance du contrôle des importations qui permet invariablement l'entrée sur le territoire de nouveaux ennemis des cultures.

Il faut intensifier les contrôles sur tous les points de vente ou d'utilisation de végétaux, qui sont les points d'entrée les plus

flagrants, et pas seulement mettre en œuvre des stratégies de lutte au seul stade de la production, lesquelles, dans un contexte de retrait constant de matières actives, peuvent s'avérer d'ailleurs insuffisantes et conduire à des impasses techniques.

L'exemple du Charançon rouge du Palmier est évocateur : ce Charançon détruit dans toute l'Europe du sud des milliers d'arbres, et il faut bien faire un choix à un moment donné entre tenter de sauver les palmiers y compris en utilisant des produits dont l'usage est désormais interdit, et laisser tous les arbres dépérir au nom du respect de l'environnement. Là encore, c'est la voie médiane qui est la plus réaliste, intégrant diverses pratiques de lutte et allant jusqu'aux arbres des particuliers.

Mais ce qui est regrettable dans la gestion ce dossier par vos services, c'est que l'arrêté national de lutte, dont la parution est éminente, ait été élaboré avec des associations locales et sans l'organisation représentative qu'est la FNPHP ; nous avons été consultés au tout début, en 2007, et depuis il a fallu attendre plusieurs années pour que l'arrêté se finalise, sans l'appui et l'expertise de la FNPHP, laissant exploser les populations de Charançons et rendant ainsi la lutte singulièrement plus difficile.

Par ailleurs, si vous laissez se développer partout en France les ventes aux enchères ou sauvages, plus ou moins illicites, de ce type de végétaux, tous les efforts risquent de rester vains !

Les producteurs français font beaucoup d'efforts pour réduire leur impact sur l'environnement, vous devez les aider en contrôlant davantage les importations, en autorisant au cas par cas l'usage de produits en retrait, en favorisant les procédures d'homologation pour usages mineurs, en intensifiant les procédures de reconnaissance mutuelle au sein de l'Union Européenne, et ce grâce à une forte diminution des taxes affectées à ces procédures qui rendent prohibitif le dépôt de dossiers par les firmes. Les distorsions dans l'accès et l'usage des produits phytosanitaires d'un état à un autre, doivent être les plus réduites possible, et l'ensemble des producteurs

doit tendre vers une utilisation respectueuse de l'environnement comme nous le pratiquons de plus en plus en France.

Nous souhaitons attirer aussi votre attention sur certaines conclusions issues des travaux menés au pas de charge dans les Etats Généraux du sanitaire.

Il s'agit en effet de refondre les rôles de l'Etat et des entreprises, invités à supporter chacun leur part de responsabilité.

Notre position est claire : l'Etat doit réaffirmer ses responsabilités régaliennes et les décliner dans les dispositifs de surveillance, de prévention et de lutte.

Le projet de mise en place de la part de financement professionnel des fonds de mutualisation nous inquiète également tant notre secteur est à la fois de petite dimension pour y faire face et confronté aussi à une immense diversité de couples « espèce/parasite ».

De même, les dispositifs d'accès à l'assurance récolte se sont complexifiés pour nos producteurs cette année puisque devant désormais être traités dans le cadre des demandes d'aides PAC alors que notre secteur n'en relève pas directement.

Même les plus opiniâtres ont parfois renoncé !

Notre inquiétude est grande aussi de voir disparaître le FNGCA, surtout après les épisodes climatiques de cette année, gel intense, neige, tempête Xynthia, comment dans l'avenir seront nous indemnisés pour que nos entreprises redémarrent après de tels évènements?

Une autre caractéristique de notre secteur est la culture sous serres, et l'utilisation d'énergie pour les chauffer. Et là, bien sûr, il faut évoquer ce qui a failli probablement signer l'arrêt de mort d'une partie de notre secteur, la taxe Carbone, qui, je le souhaite, n'aura été qu'une péripétie.

La taxe Carbone, pardon, la Contribution Climat Énergie, CEE, allons-y dans le politiquement correct, a mijoté dans la « tuyauterie

gouvernementale » au printemps, est entrée en ébullition au début de l'été, pour nous exploser au visage en août !

C'est d'ailleurs à cette occasion que nous avons eu le plaisir de faire connaissance du Cabinet du nouveau Ministre de l'Agriculture. Mais nous avons immédiatement pris conscience du danger pour nos professions et nous sommes fortement mobilisés pour obtenir non pas une exonération, comme nous le demandions avec la FNSEA et comme cela a été annoncé par les médias, mais un remboursement partiel et dégressif ; car le ministère de l'agriculture a été bon élève dans ce dossier : il nous a dit dès le départ qu'une exonération sectorielle totale serait retoquée par le Conseil Constitutionnel, alors qu'un remboursement resterait légal et permettrait finalement la mise en place de la taxe.

D'autres secteurs, infiniment plus émetteurs de CO<sub>2</sub> que les serristes, n'ont pas été aussi coopératifs et leur exigence d'exonération a fait effectivement capoter l'ensemble, les élections régionales ayant fait le reste. Alors de grâce, Monsieur le Chef de Bureau, ne laissez pas la taxe Carbone sur les énergies combustibles revenir à la surface, les risques sont trop importants, les mesures d'accompagnement sont insuffisantes et d'une très grande complexité à mettre en place.

Nous payons déjà des taxes sur les produits pétroliers et le gaz, et l'agriculture bénéficie d'un remboursement partiel de la TIPP et de la TICGN, reconduit régulièrement mais sans que nous ayons une quelconque visibilité sur l'avenir de ce remboursement, qui pourrait s'arrêter du jour au lendemain.

Votre ministère doit fortement s'impliquer dans la pérennisation de cette mesure, et s'engager dès maintenant pour obtenir la reconduction du dispositif pour l'année 2010, surtout compte tenu d'une période de chauffe exceptionnelle avec un froid intense et prolongé.

Nous vous renouvelons notre demande d'exonération totale de TICGN, comme permis par les directives européennes en tant que consommateurs importants. Nous vous confirmons aussi notre grand regret vis-à-vis de la décision prise dans le cadre du Grenelle 2 de ne plus autoriser l'accès des entreprises au dispositif des Certificats

d'Économie d'Énergie, qui aurait pu être une opportunité très intéressante pour de nombreux serristes.

Une troisième particularité de notre secteur est la vente en circuits courts.

L'Horticulture est pionnière en la matière car de nos entreprises sort un produit fini, prêt à l'emploi, ne nécessitant ni transformation ni conditionnement, et donc la vente directe sur l'exploitation ou les marchés de détail est une tradition et même une culture pour une part importante des entreprises horticoles. Mais si cette vente au détail des produits de l'exploitation est bien considérée comme un prolongement de l'activité agricole, les bâtiments et notamment les serres qui y sont affectées, peuvent, elles, faire l'objet d'un redressement fiscal en matière de taxe foncière sur le bâti.

En effet, certains centres d'impôts, considèrent que les serres qui abritent la vente au détail des produits de l'exploitation ne sont pas exonérées de la taxe foncière bâtie, comme le sont les serres de production, et les montants appelés sont exorbitants.

La FNPHP, en lien étroit avec la Commission fiscale de la FNSEA, défend les producteurs confrontés à cette situation, mais l'administration fiscale n'est elle pas en train de tenter, par des contrôles ciblés, de généraliser ces procédures ?

Alors quand le gouvernement incite les agriculteurs à se rapprocher des consommateurs, il doit les avertir que son administration fiscale est en embuscade et tente d'appliquer la taxe sur le foncier bâti aux bâtiments dévolus à la vente directe, reprenant au passage les marges que les agriculteurs sont supposés reconstituer par la vente en circuits courts.

Le ministère de l'agriculture doit soutenir notre position auprès du ministère des finances.

Cette évolution de nos métiers vers la vente directe a conduit certaines entreprises à faire coexister leur activité de production avec une activité de négoce. Nous avons alerté vos services il y a plusieurs mois sur la nécessité de maintenir la possibilité, comme l'application de la taxe professionnelle le permettait, d'appliquer la nouvelle CET qui remplace la TP uniquement à l'activité de négoce ou de

prestation, en conservant l'exonération de la partie production. Le Directeur de Cabinet de votre ministère nous a répondu favorablement, mais nous insistons pour que vous nous apportiez votre appui pour la rédaction du décret d'application de la nouvelle loi ainsi que pour celle de la note d'instructions aux services de recouvrement de la DGI.

Mais en matière fiscale, une menace beaucoup plus grave plane sur notre secteur, qui pourrait encore une fois, remettre en cause notre capacité à produire.

En effet, les végétaux d'ornement, les plants fruitiers et plants de légumes que nous produisons bénéficient d'une TVA à taux réduit à 5.5%, comme les autres produits agricoles. Le fait que certains pays du Nord de l'Europe aient un taux plus élevé, que la crise financière et économique actuelle conduise le gouvernement à augmenter les recettes fiscales, nous fait craindre que le bénéfice du taux réduit soit supprimé pour nos productions et que le taux « normal » de 19.6% s'applique, comme cela avait été le cas entre 1992 et 1995. A l'époque, ce véritable séisme avait rayé de la carte des centaines d'entreprises, puisque les distributeurs avaient refusé d'augmenter leurs prix, obligeant les producteurs à répercuter sur leur marge les 13% d'écart de TVA.

C'est d'ailleurs ce douloureux épisode qui explique notre réticence à nous engager dans une revendication de TVA sociale soutenue par d'autres secteurs. En 1995, le Ministre des Finances d'alors, Nicolas SARKOZY, a rétabli le taux réduit, permettant à toute une filière de redevenir compétitive. Un taux plus élevé de TVA mettra inmanquablement en péril l'ensemble de la filière et vous devez défendre auprès du ministère des finances, l'application du taux réduit aux produits de l'horticulture, au cas où son imagination fertile l'entraînerait vers d'autres voies.

Une quatrième et très grande spécificité de notre secteur est d'être fortement employeur. Les pépiniéristes et les horticulteurs sont 4500. Leurs salariés sont 23 000 en équivalent temps plein dont 19 000 permanents. Un secteur beaucoup plus employeur que les autres secteurs agricoles, avec une proportion de saisonniers et de

permanents inversée et un recours beaucoup plus large aux cadres. C'est notamment ce qui explique notre profonde déception en matière d'allègements de charges que le gouvernement a proposés dernièrement et qui cible principalement les emplois saisonniers. Certes, les nouveaux allègements des occasionnels seront bien sûr favorablement accueillis, mais ce qui impacte nos coûts de production, c'est bien le coût des salariés permanents, à qui nous offrons un poste de travail de qualité et un salaire décent si nous voulons garder une main d'œuvre compétente et efficace, clé de la réussite de nos entreprises. Or, il faut bien constater que la réduction des charges demandée par la FNSEA concernant tous les salariés, pour réduire l'écart de coût du travail agricole français avec les pays européens, a été limitée aux seuls occasionnels, même les CDI intermittents ont été exclus du dispositif occasionnel. Voilà qui est incompréhensible, au moment où la précarité s'intensifie.

Un exemple : un des principaux pays concurrents des pépinières françaises est l'Allemagne, notamment sur les marchés des collectivités. Et là, Monsieur le Chef de Bureau, vous me voyez venir, car je ne doute pas que nos collègues producteurs de légumes vous aient déjà alerté sur les incroyables écarts entre le coût du travail allemand et français. Dans un secteur comme celui de la pépinière, où les coûts de main d'œuvre constituent jusqu'à 50% des coûts de production, l'impact d'une telle distorsion de concurrence est énorme, et il ne faut pas s'étonner que les pépinières allemandes remportent régulièrement des appels d'offre de marchés publics français.

Les allègements de charges doivent concerner aussi les permanents si on veut redonner de la compétitivité aux entreprises françaises et ne pas se limiter au bas de l'échelle des salaires comme actuellement, car dans nos métiers les compétences ont un coût et la suppression d'emplois est malheureusement une réalité particulièrement en pépinières.

Nous avons besoin de votre appui pour soutenir une politique de l'emploi ambitieuse pour notre secteur.

Dans le même ordre d'idées, nous vous rappelons que nous sommes fermement attachés au maintien d'un enseignement agricole autonome et dépendant de votre Ministère mais hélas les réformes engagées, et qui conduisent le plus souvent à des fermetures de classes, ne nous laissent rien présager de bon !

En ce qui concerne notre mode de revendication, vous pouvez confirmer, Monsieur le Chef de Bureau, que l'horticulture est discrète et n'envahit pas régulièrement votre bureau. Non, ce n'est pas une tradition dans nos métiers de solliciter à tout propos le ministère de l'agriculture et le soutien financier des pouvoirs publics. Nous sommes depuis toujours des chefs d'entreprise responsables, nos productions ne sont pas dans le champ des aides PAC, et si certains le déplorent, d'autres plus nombreux s'en félicitent et se battent au quotidien pour vivre de leur métier.

De même, la FNPHP n'a pas cette culture de sollicitation d'apports à nos trésoreries, préférant construire des projets pour la profession et négocier un accompagnement financier, mais il faut bien reconnaître que la crise affecte durablement nos marchés, et le recours à des dispositifs conjoncturels d'aides aux entreprises est devenu trop souvent nécessaire.

Après le plan Barnier en 2008, le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture a permis à nos entreprises en difficultés d'accéder à des financements, des allègements de charges et des prêts de trésorerie et d'investissement. Mais la disparité observée d'une région à une autre est inacceptable, chacun modulant les dates limite et les procédures de gestion des dossiers à sa guise.

De la même façon, les dispositifs structurels que sont le Plan Végétal Environnement et le Plan de Performance Énergétique sont régis par des arrêtés nationaux ; mais pourquoi rédiger des arrêtés nationaux aussi généraux pour au final aboutir à des dispositifs d'appui au niveau local qui n'ont rien à voir d'une région à une autre, voire d'un département à un autre ? Les taux peuvent varier de 20 à 40 %, certains investissements sont éligibles ici et non là !

La liste est longue des distorsions d'accès entre entreprises d'un même territoire et nous sommes en contact régulier avec vos services pour trouver des solutions aux situations difficiles. Le règlement « des minimi » est d'autre part très limitant et sans rapport avec l'activité de nos entreprises, même avec le doublement temporaire du plafond. On entend beaucoup dire, depuis mars 2010, et on se demande bien pourquoi, que l'agriculture est un secteur prioritaire dans la stratégie politique de la France. Que pensez-vous alors de ce comparatif entre 200 000 € de plafond d'aide possible pour l'industrie et seulement 7 500 € en agriculture pour une période de trois ans ?

Les plans peuvent ainsi se succéder d'année en année, l'impact réel sur la santé financière des entreprises est tellement limité que les entreprises plongent vers une situation critique comme l'indique le taux de disparition de 4 à 5 % par an.

Un des rares dispositifs d'appui financier à notre secteur est la circulaire serres. Même si les montants distribués par FranceAgrimer sont peu élevés en comparaison avec d'autres filières, même si le nombre de dossiers financés a diminué de moitié en 10 ans, ce soutien est vital pour les entreprises qui se développent, sa mise en œuvre nationale est exemplaire et devrait inspirer la mise en œuvre des mesures conjoncturelles et structurelles que j'ai cité plus haut.

Notre inquiétude est grande quant à la pérennité du budget déjà très contraint de notre filière au sein de FranceAgrimer, la rigueur budgétaire annoncée ne doit pas affecter lourdement un outil de développement indispensable à la filière horticole, et pour cela nous sollicitons votre soutien.

Ce qui nous distingue également des autres productions agricoles, c'est notre engagement dans la certification environnementale et sociale.

En effet, la plupart des secteurs de production ont perçu comme une contrainte et rejeté parfois vigoureusement la volonté du Grenelle 1 de créer une certification « haute valeur environnementale » où 50% des exploitations agricoles seraient engagées d'ici 2012.

A l'inverse, la FNPHP avait déjà entrepris une réflexion de démarche de différenciation des produits horticoles français au travers d'une certification d'entreprises, et s'est emparé naturellement de la certification HVE en s'inspirant de son fonctionnement mais en intégrant les spécificités de l'horticulture et de la pépinière. Financièrement parlant, il faut bien avouer que le ministère de l'agriculture n'a accompagné en aucune façon cette démarche, que nos appels à FranceAgrimer sont restés vains, ce qui est paradoxal alors que le même ministère affiche une volonté d'engager les exploitations agricoles vers plus de respect de l'environnement. Y aurait-il de grandes différences entre l'affichage et les actes ?

Est-ce que ce ne serait que du « green washing » ?

Notre projet est structurant pour nos professions, ambitieux puisqu'il comporte aussi un volet social à la mesure des préoccupations de nos employeurs, et aujourd'hui, c'est notre interprofession Val'Hor qui finance la construction et la mise en place de la démarche, validée par l'aval de la filière. Mais ce sont quand même les producteurs qui vont accomplir les plus gros efforts, et si vous ne nous avez pas soutenu financièrement au début de la démarche, vous devez aujourd'hui nous apporter un soutien sans faille, d'une part pour accélérer la procédure de reconnaissance avec la certification HVE, d'autre part pour aider les entreprises qui s'engagent dans la démarche en mettant en place des cofinancements, par exemple pour le coût de l'audit de certification.

Si nous avons pu avancer plus rapidement sur ce dossier que d'autres professions, c'est aussi grâce à notre institut technique ASTREDHOR qui a engagé un travail important sur ce sujet. ASTREDHOR est lui aussi atypique parmi les autres instituts techniques de l'agriculture, et son fonctionnement original souvent cité en exemple par FranceAgrimer.

FranceAgrimer a soutenu financièrement notre institut en augmentant sa dotation, mais ce soutien doit être pérennisé à l'heure où nos entreprises ont des besoins accrus en recherche et développement, car les défis environnementaux et économiques qui s'imposent à nous sont historiques. De même, il est choquant que le

retour de nos taxes CASDAR sur notre institut soit très nettement inférieur à celui des autres secteurs.

Une autre caractéristique majeure de notre profession est sa segmentation de marché, mise en évidence par la Politique Stratégique Horticole FNPHP dès 2000, qui garantit un certain équilibre entre les différents segments et évite la position dominante de la distribution alimentaire comme dans les autres productions agricoles. Non, Monsieur le Chef de Bureau, nous n'avons pas les mêmes contentieux avec la GMS et nous ne vous prenons pas à témoin de leurs pratiques ni ne vous demandons d'arbitrer les conflits.

Bien sûr, tout n'est pas rose, loin de là, et la FNPHP défend les producteurs contre certaines pratiques de la distribution, notamment l'an dernier au cours de la mise en place de la LME.

Cette segmentation de marché se retrouve dans notre interprofession Val'Hor, elle aussi atypique puisqu'une des plus jeunes, fonctionnant depuis 5 ans.

Le 3ème accord triennal 2011/2014 est en cours de négociation entre les trois collèges Production, Commerce et Paysage qui la composent. Cet accord vous sera présenté fin 2010 pour que vos services en étudient l'extension à l'ensemble de la filière.

Nous vous demandons solennellement d'étendre cet accord pour 3 années, ce qui donnera à Val'Hor la visibilité et la légitimité nécessaires à son action. La reconquête par le végétal des marchés du loisir et du cadeau est essentielle pour le développement de notre filière, et Val'Hor est un pilier de cette reconquête.

Et cependant, il faut bien se rendre à l'évidence : le plus difficile, c'est de reconquérir des parts de marché face aux importations, et aussi, et c'est ô combien paradoxal, d'imposer le végétal horticole comme étant la réponse aux besoins environnementaux de nos concitoyens.

Et là, il faut aborder un sujet qui est le patriotisme économique. Que voilà une vilaine expression, pas du tout « politiquement correcte » ! C'est vrai que si nous cultivons des plantes ligneuses, nous n'avons pas pour autant la culture de la langue de bois !

Car il faut décrire les faits tels qu'ils sont : notre marché à toujours été totalement ouvert aux importations, vive le libéralisme, et que le meilleur gagne ! D'accord, mais à condition que les règles soient les mêmes pour tous les joueurs ! Je sais bien que la France peut marquer des buts au foot en utilisant les règles du Handball, mais sur nos marchés, non seulement nous ne sommes pas à armes égales avec les producteurs européens en matière de réglementation environnementale et encore plus sociale, mais il faut reconnaître que les pays de la Communauté pratiquent une certaine protection de leur marché intérieur tout en déferlant allègrement sur le nôtre. Un arboriculteur me disait qu'en Angleterre, la chaîne Tesco n'importait pas de pommes tant que les pommes anglaises étaient encore disponibles. Imagine-t-on en France une telle attitude de la part d'une de nos chaînes de distribution ?

Un exemple frappant : la suppression de la taxe professionnelle va entraîner un manque à gagner pour les collectivités qui sera comblé par le budget de l'État ; ce sont nos impôts, notre TVA qui vont être versés aux collectivités, et quand les pépinières allemandes ou italiennes obtiennent les marchés de fourniture de végétaux, est ce que ce sont elles aussi qui financeront la protection sociale et les retraites des agents des collectivités ? Scier la branche sur laquelle nous sommes assis serait-elle une spécialité française ?

Vous devez nous aider, Monsieur le Chef de Bureau, à faire prendre conscience aux décideurs des collectivités, des conséquences de leur choix.

Et dans l'esprit de nos concitoyens, il faut bien constater que les préoccupations environnementales ne se traduisent pas toujours en achat vert. Si la sympathie pour les végétaux est acquise, il n'est qu'à voir le succès colossal de l'opération montée par les Jeunes Agriculteurs « Nature Capitale », l'achat de plantes et de fleurs pour son intérieur ou son balcon, l'achat d'arbres pour son jardin ne semble pas la réponse à un besoin accru de nature et les Français ne semblent pas prêts à augmenter leurs dépenses en végétaux.

Plus grave, on voit apparaître une espèce de diabolisation du végétal cultivé, industriel, écologiquement sale, en opposition au végétal « naturel » auréolé de toutes les qualités.

Ce qui est choquant, c'est quand ce discours pseudo écologique est prêché par des organismes en étroite relation avec votre ministère.

Un bulletin d'une association de protection des végétaux qui développe une argumentation sans fondement scientifique contre les plantes horticoles qui accumuleraient tous les inconvénients, par exemple qui « fragiliseraient les trompes des papillons car leurs fleurs ont trop de pétales ».

De même, certains comités des villes et villages fleuris récompensent le béton et les cailloux ou les fameuses plantes indigènes plutôt qu'un véritable fleurissement. Je crois qu'il serait temps qu'une mise au point scientifique soit engagée et que le terme de biodiversité soit décrit sous l'angle de la variabilité génétique et non pas sous l'angle des plantes indigènes. Il faut composer des paysages avec des plantes d'origines les plus diverses, comme nos sociétés humaines le font depuis Babylone.

Là aussi, les positions extrêmes ne sont pas pertinentes, et une voie médiane doit être trouvée.

Un autre exemple récent : pour faire des économies, le ministère de l'éducation a annoncé qu'il supprimait les fleurs naturelles de son budget pour les remplacer par des fleurs artificielles. Le fait qu'un ministère communique sur ce sujet pour montrer combien il est bon gestionnaire est révélateur. L'image du végétal est : « c'est cher, ça ne sert pas à grand-chose et le made in china remplace avantageusement le naturel ». On imagine l'impact de ce geste symbolique sur le budget du ministère de l'éducation, mais l'impact sur l'image de nos produits est lui beaucoup plus profond.

Pourquoi ne pas supprimer plutôt le vin du budget des réceptions pour le remplacer par du Coca Cola ? Voilà qui ferait des économies, et ferait plaisir aux viticulteurs français !

Votre ministère doit nous aider, Monsieur le Chef de Bureau, à faire passer ces messages dans les instances agricoles et les collectivités, il en va de notre survie.

J'ai balayé aujourd'hui un ensemble de particularités qui rendent atypique notre secteur au sein de l'agriculture et, à l'heure où le ministère de l'agriculture communique en se présentant comme le ministère de l'alimentation, nos craintes sont grandes que les spécificités d'un secteur de productions non comestibles comme le nôtre, ne soient pas prises en compte comme elles le devraient.

Nous sommes peu visibles, un collaborateur de FranceAgrimer nous présentait comme des « crypto agriculteurs », mais notre poids économique et social est réel.

Un battement d'ailes de papillon au gouvernement peut déclencher un tremblement de terre dans nos entreprises et c'est pour cela que vous devez intensifier votre appui à notre filière, pour permettre le développement des entreprises qui fabriquent la matière première de nos paysages et les puits de carbone de nos villes.

Dominique BOUTILLON  
Présidente